

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames LEAL Séverine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey.

Procuration : Madame LEAL Séverin à Monsieur PLAUCHE Régis.

Convocation et affichage : 25/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur le budget primitif Principal 2025, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Principal 2025 arrêté comme suit :

* Section fonctionnement : **352 162 € en dépenses et en recettes**

* Section d'investissement : **146 707 € en dépenses et en recettes**

- décide, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 26 mars 2025,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

